

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2026
20H30
A LA MAIRIE

(Séance publique)

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL.

Absents : Marie-Thérèse PIANELLI, Rémi PATTE, Jean-Luc PIALAT

Procurations : Rémi PATTE à Gérard PAGES

Votants : 10

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H37.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025,
- 2) Autorisation d'engager le quart du budget investissement,
- 3) Autorisation de demander des subventions,
- 4) Autorisation de mettre à disposition des salles,
- 5) Point d'information ressources humaines,
- 6) Point d'information suivi budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations intercommunales,
Informations Communales,
Questions diverses des élus.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- 7) Accord de principe plan d'action PNR-PETR aménagements au Col de Port

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre dernier, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus.

Pas de remarque, le procès-verbal est soumis au vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

1



ABST : 0

JL R PL

2) Autorisation d'engager le quart du budget investissement :

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir régler les investissements engagés avant le vote du budget 2026, prévu au plus tard pour fin avril cette année, une délibération doit l'autoriser à engager ces dépenses d'investissement par anticipation tant que ce budget n'est pas voté.

Le montant maximum qui peut être engagé est du quart des crédits ouverts au budget 2025 auxquels il faut retrancher :

- Le montant de annuités de dettes en capital,
- Le montant des dépenses incluses dans une autorisation de programme,
- Le montant des restes à réaliser,
- Les dépenses imprévues,
- Les opérations d'ordre.

Le budget d'investissement 2025 s'élevait à 1 584 900,37 €.

Une fois retranchés les montants ci-dessus, le budget s'établit à 1 214 400,37 €.

Le quart de ce montant est donc de 303 600,09 €.

Il est donc demandé au Conseillers Municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant total de 303 600,09€ € répartis sur les chapitres et articles budgétaires suivants :

Chapitre 21

2184 Matériel de bureau et mobiliers : 7 000 €

2152 Installation de voirie : 6 600,09 €

2151 Réseaux de voirie : 200 000 €

2131 Bâtiments publics : 90 000 €

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

3) Autorisation de demander des subventions :

Monsieur le Maire propose de demander des subventions pour les travaux prévus en 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent être autorisées par délibération du Conseil Municipal.

Il explique que pour pouvoir réaliser la première tranche d'aménagement de la RD 618 dans la traversée de Saurat, il avait été demandé des subventions en septembre 2024.

Le coût estimé de la première tranche s'élevait à 351 167,50 € HT + 13 300 € HT de frais de maîtrise d'œuvre, soit un total de 364 467,50 € HT pour cette première tranche, plus TVA 20% non subventionnable mais en partie récupérable.

Les subventions suivantes ont été demandées pour cette première tranche :

- Etat DSIL ou DETR : 40 % soit 145 786,80 €
- Département Ariège : 40 % soit 145 786,00 €
- Commune de Saurat : 20 % soit 72 894,70 €

Soit un total de

364 467,50 € HT

Le Département nous a notifié 109 340 € le 19 juin 2025 soit 30 %.

L'Etat n'ayant pas donné de réponse en 2025 à notre demande, nous sommes dans l'obligation de redemander une subvention à l'Etat en 2026.

Le Conseil Municipal débat et vote :



DC *JHR*

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

Une deuxième demande de subvention concerne le financement du mur de soutènement de l'impasse Lagardelle selon détails suivants :

- Etat DSIL ou DETR : 40 % soit 9 020,80 €
- Département Ariège : 40 % soit 9 020,80 €
- Commune de Saurat : 20 % soit 4 510,40 €

Soit un total de 22 552,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à instruire et demander ces subventions.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Autorisation de mettre à disposition des salles :

Monsieur le Maire propose que les salles communales soient mises à disposition gratuitement et selon les disponibilités, pour les groupes candidats aux élections municipales.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Point d'information ressources humaines :

Monsieur le Maire rappelle que, suite à des demandes formulées par les employées de l'école et de la cantine en décembre dernier, il a été confié une partie des tâches de gestion des réservations et de décomptes des repas à Madame Sandrine Papy qui effectue également des remplacements ponctuels de l'ATSEM. Ce transfert soulage l'activité de Madame Da Costa qui en avait fait la demande. En contrepartie, il a été proposé à Madame Sandrine Papy, un contrat de deux heures par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A noter également que des travaux ont été effectués à la cantine pour améliorer la qualité du service et les conditions de travail.

Le Conseil Municipal débat mais ne vote pas.

6) Point d'information suivi budgétaire :

Les résultats comptables début novembre font apparaître **737 453,02 €** en dépenses en fonctionnement alors que les recettes de fonctionnement atteignent **1 008 994,48 €**.

Soit un résultat provisoire de l'exercice en fonctionnement de **+ 271 541,46 €**.

Coté investissement, les résultats comptables début octobre font apparaître **408 996,72 €** en dépenses et **720 679,23 €** en recettes.

Soit un résultat provisoire de l'exercice en investissement de **+ 311 682,51 €**.

Soit un résultat provisoire global de l'exercice 2025 de **+ 583 223,97 €**.



DC JR

Attention : ces résultats ne sont pas stabilisés, il peut rester des écritures à vérifier et à enregistrer sur l'exercice 2025.

A noter que l'endettement est passé de **737 427,46 €** en juillet 2020 à **709 081,49 €** en juillet 2026 (**719 176,83 €** en mars 2026).

Le Conseil Municipal débat mais ne vote pas.

7) Accord de principe plan d'action PNR-PETR aménagements au Col de Port :

Considérant que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Gestion des Flux touristiques », financé par « Atout France » sur 2024-2025, piloté à l'échelle pyrénéenne par l'Agence des Pyrénées et coordonné pour le Massif Pyrénées ariégeoises par le PETR de l'Ariège, le PNR des Pyrénées ariégeoises et la Communauté de Communes Couserans Pyrénées dans le cadre du Plan Avenir Montagne Ingénierie, a permis sur le site du Col de Port la production d'un plan d'action co-construit et partagé par l'ensemble des acteurs du site.

Considérant que l'objectif global de ce plan d'action est de reconnaître la capacité du site du Col de Port à être le support d'un développement harmonieux en tant que site d'altitude peu aménagé attractif valorisant en priorité les acteurs du site et de ses deux vallées de proximité, celles de Saurat et de Boussenac.

Considérant notre participation à l'ensemble du processus ayant permis l'élaboration de ce plan d'action partagé.

Considérant la compatibilité des principes généraux et des actions proposées il est proposé

D'émettre un avis favorable au processus de mise en œuvre du plan d'action annexé dont les montages financiers ne sont pas définis à ce stade du projet.

D'autoriser la participation de : la Commune de Saurat au comité de suivi du Col de Port, instance de pilotage et de suivi des actions du plan d'action qui reconnaît nos compétences et responsabilités sur ce site au titre de notre « collectivité ».

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Informations intercommunales :

PLUIh : Les derniers ajustements sur les cartes, règlements et OAP thématiques sont en cours de réalisation, ils seront traités et éventuellement intégrés dans le projet final soumis à l'arrêt. Une réunion publique se tient jeudi 22 janvier prochain à 18h à Quié. Le projet est présenté aux personnes publiques associées (DDT, SCoT, PNR, Chambre d'agriculture, gestionnaires de réseaux, organisations environnementales, etc.), le 27 janvier prochain.

Les documents constituant le PLUIh dont le règlement écrit et graphique (cartes) ainsi que les OAP sectorielles et thématiques, devraient être arrêtés par le Conseil Communautaire fin février 2026.

D'ici là, les élus peuvent consulter et faire leurs remarques sur les projets version décembre 2025 à partir desquels nous faisons remonter nos remarques pour le début janvier qui

Informations Communales :



DR DR.

Gestion des cimetières :

La Commune s'est engagée dans un programme de restructuration et de mise en conformité des cimetières communaux, avec l'assistance d'un groupe spécialisé « ELABOR », conformément aux évolutions législatives en la matière.

Nous sommes conscients que cette question a suscité des inquiétudes chez certains d'entre vous, tout cet été, à la Toussaint et en fin d'année. Nous en sommes désolés. Nous vous rappelons cependant que cette démarche ne concerne que les sépultures abandonnées et sans titre de concession, celles pour lesquelles nous n'avons trouvé aucune trace légale. Les listes des sépultures présumées sans titre sont affichées aux cimetières et à la mairie et un petit panneau a été parfois déposé sur la tombe. Si vous pensez être concerné, ne vous inquiétez pas. Il est encore possible de vérifier et régulariser la situation. Pour rappel, nous avons proposé de poursuivre la procédure de vérification et de mise en conformité des actes de concession jusqu'au 31 mars 2026 après les élections municipales.

Travaux sur route communale : Les travaux se poursuivent à l'Ubac pour la réalisation du réseau d'adduction d'eau potable (travaux SMDEA par l'entreprise AZUARA route de Bellepente entre Basile et le pont de Pomiès).

Ecole : Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 17 février à 17h30.

Organisation des vœux aux citoyens et aux associations :

Le samedi 31 janvier prochain, il est proposé de réunir les associations qui présenteront leurs activités et leur programme 2026 et la municipalité présentera ses vœux en fin de matinée.

Communication :

La « Feuille » N° 59 est en cours d'impression, elle doit être distribuée à partir du 24 janvier prochain.

Questions diverses des élus :

Pas de question.

La séance du conseil municipal est close à 21h39.

Le secrétaire de séance



Le Maire